



**Réunion du Comité Syndical**  
du mercredi 1<sup>er</sup> février 2006

CS - 1.02

Préfecture du Terr. de Belfort
13 FEV. 2006
Service Courrier

**Désignation du Secrétaire de séance**

M. le Président invite le Comité Syndical à procéder, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un membre du Comité pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

---

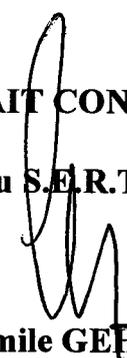
Monsieur Leouahdi Sélim GUEMAZI est désigné, à l'UNANIMITE, pour remplir ces fonctions.

\*\*\*\*\*

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 13 FEV. 2006, conformément au C.G.C.T.  
Dépôt en préfecture le 13 FEV. 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT